



# ACCES AUX DROITS

## Parcours Spécifique

### Fiche Action

**L'action ACCES AUX DROITS s'adresse aux personnes allocataires du RSA âgées proches de la retraite ou rencontrant des problématiques de santé**

#### OBJECTIFS :

L'action "ACCES AUX DROITS" vise à :

- Permettre aux allocataires âgés d'être accompagnés dans leurs démarches administratives notamment de liquidation de retraite et de reconnaissance à la MDPH.
- Les amener à rencontrer des structures et personnes ressources susceptibles de favoriser la qualité de vie et le maintien du lien social et à l'envie de s'impliquer
- Apporter de l'information, permettre la découverte des dispositifs santé, des structures spécialisées et de personnes ressources susceptibles d'aider les allocataires à mieux surmonter leurs difficultés de santé et de vie.
- Orienter les allocataires vers les structures les mieux à même de leur assurer un accompagnement adapté à leur situation.
- Contractualiser un CER avec chaque allocataire qui aura participé à l'action collective puis assurer leur suivi en les invitant à participer à un module collectif.

Durant l'accompagnement les personnes auront la possibilité d'être :

- Aider à l'élaboration du dossier retraite, en passant par la création d'une boîte mail, du compte CARSAT ou MSA, de la vérification du relevé de carrière (recherche employeurs..).
- Dans le cas d'une retraite MSA, rassurer pour garantir la transition Complémentaire Santé Solidaire afin d'éviter une rupture de droits à l'accès aux soins.
- Pour les personnes malades, informer de la possibilité dans certains cas de la demande d'AAH et accompagner les usagers dans cette démarche.
- Informer de l'existence des bilans de Santé Pasteur qui permettent aux habitants d'une commune, en particulier, de bénéficier d'un bilan de santé gratuit dans leur ville.
- Aider au renouvellement de la Complémentaire Santé Solidaire et création du compte Améli.fr.

## **CONTENU :**

Une chargée d'accompagnement psycho-social sera dédiée à l'action "ACCES AUX DROITS". Cette action s'adresse 100 allocataires du RSA non disponibles à un accompagnement insertion professionnelle du fait de leur âge avancé et/ou de leurs problématiques de santé.

En amont de l'action, une réunion d'information collective sera programmée, dès lors que les personnes nous sont adressées afin de leur faire connaître leurs droits et leurs devoirs en tant que bénéficiaires du RSA.

Les personnes seront informées :

- de la démarche d'accompagnement,
- des temps de rencontres (entretiens individuels, personnalisés),
- de l'importance de leur engagement en terme de présence et d'investissement,
- de la périodicité des rendez-vous,
- de l'endroit où auront lieu ces contacts.

La périodicité des rendez-vous sera modulable en fonction des besoins relevés. Certains accompagnements peuvent nécessiter une prise en charge plus rapprochée selon le degré d'autonomie de la personne.)

Des modules collectifs sont organisés afin de faire connaître les structures du territoire telles que la CARSAT, le CLIC, le Service prévention Santé, la Maison de la Justice et du Droit, ELSAN (animation santé)..

## **PUBLIC :**

Deux publics sont ciblés :

- Les personnes proches de l'âge de la retraite : rendez vous une fois tous les 3 mois à raison d'un entretien d'une heure.
- Les personnes pouvant relever de la MDPH : rendez vous mensuel à raison d'un entretien d'une heure.

## **TERRITOIRE :**

Arrondissement de Valenciennes

## **FINANCEURS :**

